

# Règlement rallye Rezo Pouce de la Communauté de communes de Serre-Ponçon

## I. Organismes

La Communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP), dont le siège social est situé au 6 impasse de l'Observatoire – 05200 Embrun, organise un rallye d'autostop Rezo Pouce samedi 11 octobre 2025, avec l'appui de l'association Mobil'Idées, dont le siège social est situé 7 Place Jules Ferry – 05000 Gap.

Le présent règlement définit les règles d'inscription et de participation au rallye. La Communauté de communes de Serre-Ponçon se réserve le droit de modifier ce règlement jusqu'à l'heure du départ.

## II. Inscriptions et conditions de participation

### INSCRIPTIONS

La participation au rallye est gratuite, sous réserve :

- 1) d'inscription à Rezo Pouce, service d'autostop organisé gratuit : <https://rezopouce.fr> ou via l'appli Mobicoop Pouce
- 2) d'inscription au rallye via le formulaire en ligne <https://framaforms.org/inscription-rallye-dautostop-ccsp-octobre-2025-1756908985>

Toute inscription au rallye par un.e participant.e vaut acceptation du règlement.

### ÉQUIPES

Le rallye s'effectue par équipe de 2 personnes. Il aura lieu si et seulement si 5 équipes sont inscrites. Une personne mineure peut participer si :

- Elle est en équipe avec une personne majeure ;
- Elle présente une autorisation parentale (à remettre à l'organisation le jour de l'événement).

Une équipe de deux personnes mineures n'est pas autorisée.

### ENGAGEMENTS DE LA CCSP

La CCSP s'engage à utiliser tous les moyens raisonnables et à sa disposition pour organiser, gérer et mettre en œuvre le rallye et pour informer les participants dès que possible de toute modification du programme.

La CCSP fournit aux participant.es, 7 jours au moins avant la date du rallye la liste du matériel obligatoire pour la participation et les informations de sécurité.

Le jour du rallye, la CCSP fournit aux participant.es le Road Book présentant le programme, les destinations du rallye, les défis et les règles.

Les participant.es acceptent que ces informations lui soient communiquées le jour même.

La CCSP se réserve le droit de procéder à des modifications des caractéristiques du rallye décrites dans le Road Book, notamment pour des raisons de sécurité.

### OBLIGATION DES PARTICIPANT.ES

Les participant.es s'engagent à respecter le code de la route et les règles de prudence nécessaires à leur sécurité et à celle des tiers durant toute l'épreuve.

Les participant.es sont invité.es à se munir d'une carte routière ou d'un GPS (possible sur smartphone) et à s'équiper de chaussures adaptées à la marche.

Les participant.es s'engagent à respecter le présent règlement et toutes les décisions du jury relatives à la notation et au classement final.

Les participant.es devront respecter et se conformer immédiatement à toutes les instructions, les directives et les règlements justifiés donnés par la CCSP concernant l'organisation, la gestion, la sécurité et l'image du rallye.

La CCSP se réserve le droit d'exclure tout.e participant.e dont le comportement contreviendrait aux présent Règlement ou aux instructions ou dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participant.es (en inclus, toute menace, abus, discrimination, harcèlement physique, moral, sexuel et autres comportements agressifs).

Le fait de s'inscrire et participer au rallye d'autostop Rezo Pouce entraîne l'acceptation du règlement.

### Matériel

Les participant.es devront être en possession de tout le matériel obligatoire indiqué par mail, dans les 7 jours avant le départ.

Un gilet de haute visibilité sera remis aux participant.es au départ du rallye, et devra être conservé pendant toute l'épreuve.

La responsabilité de la CCSP ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration des effets personnels du participant au cours du rallye.

### Sécurité

Les participant.es s'engagent à respecter les consignes de sécurité qui seront transmises en amont par mail ainsi que dans le Road Book, puis lors du départ du rallye.

Il est rappelé aux participant.es les règles de sécurité suivantes lors de la pratique de l'auto-stop :

- Le rallye doit être effectué de bout en bout par binôme. Les participant.es ne doivent jamais se séparer au cours de l'épreuve ;
- De manière générale, lorsque les participant.es commencent l'auto-stop ou sont déposés par un automobiliste, ils doivent veiller à ce que le lieu de prise en charge/dépose permette au véhicule de s'arrêter sans danger pour le/la conducteur.ice et pour eux-mêmes ;
- Il est rappelé aux participant.es que si le véhicule ou le/la conducteur.ice ne leur inspire pas confiance, ils peuvent refuser le trajet et attendre un autre véhicule.

## DATE ET HORAIRES PRÉVISIONNELS

Le rallye Rezo Pouce a lieu samedi 11 octobre 2025.

Le rendez-vous est fixé à 8h45 sur le marché d'Embrun, Place Barthelon (place de la mairie).

Le départ sera donné à 9h15 après la remise du Road Book, des gilets de haute visibilité et après un briefing.

Les participant.es doivent impérativement être revenu.es pour 12h15 à la salle des fêtes d'Embrun (Boulevard Pasteur, à côté du cinéma).

Un buffet y sera servi.

Le classement et la remise des prix seront effectués à 13h00.

## II. Destinations et défis

### LES DESTINATIONS

Les destinations du rallye sont communiquées aux équipes avant le départ. Chaque destination rapporte des points en fonction de son éloignement du départ (Embrun) et de sa facilité d'accès en stop (fréquentation de la route) : plus une destination est éloignée d'Embrun et plus elle est difficile d'accès en stop, plus elle rapporte de points.

Les équipes composent elle-même leur parcours et l'adaptent en temps réel, en ayant toujours à l'esprit l'heure d'arrivée à la salle des fêtes d'Embrun.

Les participants doivent se déplacer exclusivement en auto-stop, conformément au mode de fonctionnement de Rezo Pouce, éventuellement en utilisant les « arrêts sur le pouce » matérialisés par des panneaux dans chaque commune. Il est interdit de faire plus d'une étape dans le même véhicule. Les participant.es qui contreviendraient aux règles de déplacement seront disqualifié.es.

Les équipes doivent obligatoirement être déposées par le/la conducteur.ice qui les a pris en charge devant ou à proximité de la destination visée.

Les destinations proposées au rallye sont de deux types :

- Des lieux accueillant du public tel qu'un commerce, un musée, une médiathèque ;
- Des balises accrochées aux panneaux Rezo Pouce.

Dans le premier cas, l'équipe devra faire tamponner sa fiche destination par le personnel du lieu accueillant le public. Dans le second cas, l'équipe devra mettre l'empreinte de la balise sur la fiche destination.

### LES DÉFIS

La liste des défis à effectuer sera remise aux équipes avant le départ. Chaque défi rapporte un certain nombre de points et est facultatif.

Les défis sont à réaliser pendant le rallye et les preuves de réalisation sont à remettre à l'organisation à l'arrivée.

## III. Classement, récompenses

Les équipes qui ne seraient pas arrivées à 12h15 seront disqualifiées. Elles sont prévenues par téléphone et une voiture-balai peut venir les récupérer.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'éliminer toute équipe ayant manifestement contrevenu au présent règlement.

A l'arrivée, chaque équipe remet à l'organisation ses fiches destinations ainsi que les preuves des défis réalisés.

L'organisation calcule les points de chaque équipe en fonction de la grille de point des destination et de la grille de points des défis qui auront été communiquées. Les points des destinations et des défis sont additionnés pour faire le total de l'équipe et son classement.

Une remise de prix sera organisée à 13h à la salle des fêtes d'Embrun. Les trois premières équipes seront récompensées selon la dotation suivante :

- 1ère équipe : deux baptêmes de parapente hiver. Valeur pour une personne : 115 €. Valeur totale : 230 €
- 2ème équipe : deux paniers garnis de produits de la Maison de pays de l'Embrunais La main Embrunaise. Valeur pour une personne : 51,60 €. Valeur totale : 103,20 €
- 3ème équipe : Escape Game Cogitarium de Crots, 2 personnes. Valeur pour une personne : 32 €. Valeur totale : 64 €

Les lots ne sont ni échangeables ni remboursables.

Chaque équipe ayant participé au rallye recevra également un bon d'achat de 5€ ou 10€ valable à la Ressourcerie de Pralong à Embrun.

## IV. Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre du rallye font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel uniquement destiné à son organisation.

Conformément aux articles 48 et suivants de la loi Informatiques et Libertés modifiée du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'effacement et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication de ces informations, veuillez-vous contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@cdg05.fr](mailto:dpo@cdg05.fr)